



Barème des honoraires de transaction

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente et sont à la charge du vendeur. Barème valable à compter du 17/09/2024. Tranches d'honoraires non cumulatives.

Prix de vente	Honoraires TTC
Parking, garage et box	4 000€
Jusqu'à 99 999€	8%
De 100 000€ à 149 999€	7%
De 150 000€ à 299 999€	6%
De 300 000€ à 499 999€	5%
Au-delà de 500 000€	4%

En cas d'inter-agence, nos honoraires seront déterminés par le barème du titulaire du mandat de vente et ne dépasseront pas la valeur indiquée sur le mandat de vente conclu entre le détenteur et le vendeur. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences.